

DELIBERATION CFVU 060-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 24 juin 2019.

Objet de la délibération : Modifications de M.C.C. – Faculté des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 1^{er} juillet 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 Biodiversité Ecologie Evolution parcours Ecologie et éco-ingénierie des Zones Humides ;
- Master 2 Biodiversité Ecologie Evolution parcours Ecologie et éco-ingénierie des Zones Humides ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 2 juillet 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 09 juillet 2019

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : Sciences

Avis du Conseil d'UFR du : 19 juin 2019

§ Passage   la CFVU du : 1 juillet 2019

§ Rentr e universitaire: 2019-2020

Formation concern e : Master 1 Biodiversit  Ecologie Evolution parcours Ecologie et  co-ing nierie des Zones Humides**Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC Changement d'ECTS Mise en place ou retrait de parcours **Modalit s de contr le des connaissances :**Modification des conditions de validation Modification de coefficient(s) Modification d' preuve(s) (nature, dur e...) **Charges d'enseignement :**Modification du volume horaire Mutualisation ou d mutualisation Incidence financi re ***(joindre un argumentaire)***§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :****D tail de la modification   compl ter au verso :**

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2018/2019	2019/2020
SEMESTRE 1		
UE 02 Production / Analyse de données (Noyau EEZH mut M1 TEH M1 BTV ET PEPS) EC Production et Analyse de données 1 EC Biométrie	coef 0.3 coef 0.7	coef 0.5 coef 0.5
UE 11 (Option EEZH) Option Méthodes et pratiques d'enquêtes	Méthodes et pratiques d'enquêtes	Production et analyses cartographiques (Changement d'intitulé, pas de contenu)
SEMESTRE 2		
UE 04 (Noyau EEZH) (mut Option TEH) Techniques d'inventaire et indices qualité environnementale	Assidus : CT (coef 0.5) + CC (coef 0.5)	Assidus : CC 100% (coef 1)

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : Sciences

Avis du Conseil d'UFR du : 17 juin 2019

§ Passage   la CFVU du : 1er juillet 2019

§ Rentr e universitaire: 2019-2020

Formation concern e : **Master 2 BEE/GAED Ecologie et  co-ing nierie des zones humides**

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Nouvel intervenant ext rieur dans ce module dont le cours portera sp cifiquement sur les concepts et cas d'application de la gestion des zones humides. L'enseignement th orique est plus important.

Incidence financi re : l'UE passe de 38 h eTD   43 h eTD

Intitulé des éléments	2019/2020	2019/2020
UE 10 « gestion des zones humides»	<p data-bbox="432 300 911 412"> Une première demande de modification a été approuvée le 8 avril 2019 </p> <p data-bbox="432 454 692 488">Modification 1</p> <p data-bbox="432 495 895 577"> <i>Responsable : Aurélie Davranche</i> <i>Intervenants : intervenants extérieurs gestionnaires de zones humides</i> </p> <p data-bbox="432 611 722 752"> 4 ECTS, coef 1 4 H CM 6 H TD 26 H TP Assidus CC DA CT Session 2 CT 2 h </p>	<p data-bbox="962 300 1445 412"> Une seconde modification est demandée pour le même module </p> <p data-bbox="962 454 1222 488">Modification 2</p> <p data-bbox="962 551 1286 584">Répartition horaire</p> <p data-bbox="962 622 1286 763"> 4 ECTS, coef 1 <u>14</u> H CM, 6 H TD, <u>16</u> H TP Assidus CC DA CT Session 2 CT 2 h </p>

